



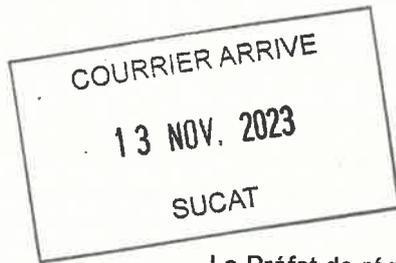
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Maria LORENZO MARTINEZ  
03 80 68 50 50  
maria.lorenzo-martinez@culture.gouv.fr

Références : MLM/JP/2023/ 2392



**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DDT de la Côte-d'Or  
Service territorial, bureau ADS Dijon  
57 Rue de Mulhouse  
21033 DIJON CEDEX

À l'attention de M. Thierry TONOT

Dijon, le **09 NOV. 2023**

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** BLAISY-BAS (COTE-D'OR), En Champs Linois, Centrale photovoltaïque  
PC02108023E0005  
Votre courrier du 13 octobre 2023  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 13 octobre 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
et par délégation,  
Pour la Directrice régionale des  
affaires culturelles, et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON